



# CRSP Infolettre

Comité régional des services pharmaceutiques

## Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

29-03-2023

- Priorisation des télécopies : rappel
- Aide-mémoire identification des requêtes de tests de laboratoire
- Bulletin Le Prévenant
- ITSS en recrudescence
- Affiche GAP
- Hyperliens utiles en oncologie

Les membres du CRSP sont à faire cheminer le dossier des ordonnances collectives afin d'adresser certains enjeux d'accessibilité aux soins pour notre territoire. En effet, des travaux importants sont en cours pour l'élaboration et la révision d'ordonnances collectives. Nous demeurons optimistes quant aux probabilités de trouver des médecins signataires volontaires.

### \*\*\* DATES IMPORTANTES \*\*\*

Notez ces dates à vos agendas pour la tenue des assemblées générales du CRSP de Lanaudière, soit le **mardi 9 mai pour le territoire Nord et le mardi 23 mai pour le territoire Sud**. L'assemblée se tiendra en présentiel de 19h30 à 21h30. Vous êtes invités à venir rencontrer les membres du CRSP et échanger avec vos collègues du territoire Lanaudois. Plus de détails vous seront communiqués prochainement. Nous espérons vous voir en grand nombre!



Nous vous invitons à nous écrire pour vos questions, vos commentaires ou vos préoccupations par courriels au : [crsp.cissslan@ssss.gouv.qc.ca](mailto:crsp.cissslan@ssss.gouv.qc.ca)

### Priorisation des télécopies : rappel

Depuis bientôt un an, le CRSP et le DRMG de Lanaudière ont entériné le projet visant à optimiser les communications médecins-pharmaciens par télécopie.

Le but étant de ;

- Diminuer la quantité de télécopies (en prônant la responsabilisation du patient) ;
- Favoriser un meilleur tri selon la priorité (en utilisant les codes de priorité P1-P2-P3).

D'autres régions ont également emboité le pas dans cette démarche.

Afin de mieux comprendre la démarche, voici quelques exemples de cas pratiques;



## Exemple #1

Un patient vient renouveler ses prescriptions habituelles, mais celles-ci sont échues. Le patient est stable. Il n'a pas vu son médecin de famille récemment et n'a pas encore pris son rendez-vous.

- a) Je prolonge pour 3 mois et j'envoie un fax de renouvellement codé P-3 au médecin d'emblée.
- b) Je prolonge pour 3 mois et je lui dis d'appeler à la clinique pour prendre son rendez-vous. La ligne de conduite désirée vise la responsabilisation du patient. Pas de télécopie.

## Réponse : b)

- Pas besoin d'envoyer d'avis de prolongation pour les 3 premiers mois. La responsabilité revient au patient de prendre rendez-vous pour son suivi médical.
- Après ce 3 mois initial, si le patient n'a pas encore réussi à obtenir un rendez-vous avec son médecin et que vous devez prolonger à nouveau, vous pouvez envoyer la demande de renouvellement par fax en inscrivant que vous avez déjà fait une prolongation. L'adjointe du médecin assignera un rendez-vous au patient et communiquera avec lui.

## Exemple #2

Un patient reçoit de l'Hydromorph-Contin 9 mg BID régulièrement en pilulier, servi aux 7 jours. Il reçoit aussi de l'hydromorphone 2 mg aux 6 heures, au besoin, servi en vial (20 comprimés par semaine). Il n'y a pas d'abus et le patient a des doses stables depuis plusieurs mois. Sa prescription originale de 360 capsules de Hydromorph-Contin 9mg et 500 comprimés d'hydromorphone 2mg est échue. Il n'a pas encore communiqué avec le GMF pour prendre rendez-vous.

- a) J'envoie un fax de renouvellement au médecin, codé P-1, car il s'agit d'un narcotique et je veux m'assurer que le médecin voit ma communication
- b) Je prolonge pour 14 capsules d'Hydromorph-Contin 9 mg et 20 comprimés d'hydromorphone 2mg (Service pour 1 semaine). J'envoie un fax de renouvellement codé P-2 au médecin traitant.
- c) J'avise le patient de prendre son rendez-vous de suivi avec le médecin. Je prolonge pour 60 capsules d'Hydromorph-Contin 9mg et 80 comprimés d'hydromorphone 2mg (Service pour 1 mois). Je peux aussi envoyer un fax codé P-3 si le patient ne peut pas voir le médecin avant la fin de ma prolongation.

## Réponse : c)

- La réponse b) étant aussi acceptable, si le pharmacien n'est pas à l'aise de prolonger davantage selon son jugement professionnel.
- La réponse a) est une mauvaise utilisation du P-1.



Les codes P-1-2-3 ne servent pas à qualifier l'importance de la communication, mais plutôt du délai désiré pour l'obtention d'une réponse.

Le code P-1 signifie une urgence qui doit être traitée en 24 heures et que le médecin ne peut pas être rejoint par téléphone. Un fax avec code P-1 sera remis au médecin de garde si le médecin traitant n'est pas en service.

Gardons en tête que le médecin de garde risque de ne pas connaître le patient. Par exemple, on évitera d'utiliser le code P1 pour demander un code d'exception RAMQ pour un traitement chronique.

### Rappel des codes de priorité :

- P-1 = Délai de réponse attendu : 24 heures \*autant que possible, ces cas sont gérés au téléphone, en appelant la ligne professionnelle du GMF
- P-2 = Délai de réponse attendu : 7 jours
- P-3 = Délai de réponse attendu : 30 jours ou information à mettre au dossier

### Aide-mémoire identification des requêtes de tests de laboratoire

Vous retrouverez sur le site web du CRSP, un aide-mémoire par site (Nord ou Sud) pour vous supporter dans la complétion de vos requêtes d'analyse destinées au laboratoire. Nous vous rappelons l'importance de bien compléter les requêtes en totalité et avec exactitude, selon les critères demandés. Ainsi, les retards de transmission de résultat de tests de laboratoire pourront être évités.

[https://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss\\_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Publications/VF\\_Aide-memoire\\_Requete-labo-Nord.pdf](https://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Publications/VF_Aide-memoire_Requete-labo-Nord.pdf)

[https://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss\\_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Publications/VF1\\_Aide-memoire\\_Requete-labo-Sud.pdf](https://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Publications/VF1_Aide-memoire_Requete-labo-Sud.pdf)



## Bulletin Le Prévenant

Le Prévenant est un bulletin d'information, produit par la Direction de santé publique, qui est destiné aux médecins et autres professionnels de la santé de Lanaudière. Le bulletin porte sur les risques infectieux et les phénomènes émergents associés, ainsi que les moyens de les prévenir.

Le bulletin sera dorénavant acheminé aux pharmaciens abonnés à l'infolettre du CRSP, vous pourrez également retrouver les bulletins précédents sur le site web du CISSS de Lanaudière en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/documentation/sante-publique/bulletins/le-prevenant/>

## ITSS en recrudescence

Une présentation sur la recrudescence des ITSS a eu lieu le 14 mars dernier, dirigée par Dr. Maryse Cayouette, microbiologiste-infectiologue et Caroline Pichette, pharmacienne. Dr. Cayouette a présenté les statistiques épidémiologiques classées par MRC, en plus d'aborder les trajectoires existantes sur le territoire pour la prévention, le dépistage, la détection et le traitement. Par la suite, Caroline Pichette s'est chargée du volet clinique, de l'approvisionnement et de la facturation. Pour les pharmaciens abonnés à l'infolettre qui n'ont pu assister à la présentation, ces derniers ont reçu les 20 et 27 mars dernier un lien vers la vidéo de présentation en plus des documents de référence. Notez qu'avec l'utilisation de l'application gratuite We Transfer<sup>MD</sup>, le lien est valide pour un maximum de 7 jours.

## Hyperliens utiles en oncologie

Voici des hyperliens qui pourront vous être utiles pour le suivi des médicaments antinéoplasiques par voie orale (MAVO). Notez que ces liens sont également accessibles sur le site web du CISSS – section CRSP :

[CRSP: CISSS de Lanaudière \(gouv.qc.ca\)](https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/)

**GEOQ (inscription gratuite) :** <https://www.geoq.info/fr/connexion>

- Sections les plus pertinentes ;
  - « Sites tumoraux » : guide d'administration, conseils aux patients, plans de transfert (selon le site tumoral/protocole de Tx) ;
  - « Info générale/support » : sections/sujets à aborder selon le besoin (ex : antiémétiques, vidéos MAVO pour les patients)



**BCCA (consultation gratuite) :** <http://www.bccancer.bc.ca/>

- Sections les plus pertinentes ;
  - « Chemotherapy protocols » : guide d'administration, conseils aux patients (Selon le site tumoral/protocole de Tx) ;
  - « Cancer drug manuel » : sections/sujets à aborder selon le besoin (notamment le « Drug index » : monographies résumées pour chaque Rx).

**OnCible (inscription gratuite) :** <https://ontargetonco.com/fr>

- Sections les plus pertinentes ;
  - « Classes de médicaments » et « Médicaments » : faits intéressants, mode d'administration, quand référer, références, effets indésirables, etc.

## Affiche GAP

Une affiche sur le GAP du CISSS de Lanaudière est maintenant disponible sur le site web du CRSP, nous vous invitons à l'afficher dans vos pharmacies afin de promouvoir le GAP auprès de votre clientèle.

[https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Informations\\_professionnels/GAP\\_Affiche\\_11x17.pdf](https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Informations_professionnels/GAP_Affiche_11x17.pdf)

## Rappels

Lien vers le CRSP sur le site web du CISSS de Lanaudière :

<http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Inscription à la liste d'envoi de l'infolettre via le formulaire d'inscription en [cliquant ici](#).

Meilleures salutations,

*Mélissa Djadi,*

Chef du département de pharmacie du CISSS de Lanaudière et présidente du CRSP de Lanaudière



Nous vous invitons à nous écrire pour toutes questions, commentaires ou préoccupations par courriel au : [crsp.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca](mailto:crsp.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca)